

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2021
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES VOSGES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Vosges est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés sur l'année 2021 a diminué de 15% par rapport à l'année 2019 (875 dossiers contre 1029), l'année 2019 étant retenue comme référence compte tenu du caractère très atypique de 2020.

La part des redépôts reste significative avec 52% des dossiers déposés contre 48,3% en 2019. Parmi ces redépôts 13,1% sont consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances.

Recevabilité et orientation

En 2021, 808 dossiers ont été déclarés recevables (contre 947 en 2019) soit une baisse de 14,7% à mettre en rapport avec la baisse des dépôts. La proportion de dossiers recevables avec résidence principale (9,5%) est en baisse de 6%

La proportion des dossiers irrecevables est de 5,5% au-dessus de celles observées en région (3,8%) et au niveau national (4,5%)

46,8% des dossiers orientés ont une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier.

La commission a orienté 816 dossiers dont :

- 46,2% vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)
- 53,4% vers un réaménagement des dettes
- 0,4% vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La commission a traité 875 dossiers contre 1021 en 2019

Sur l'ensemble des dossiers traités par la commission :

- 10,3% ont abouti à un plan définitif (8,5% Grand Est et 7,9% national)
- 41,7% ont fait l'objet de mesures imposées suite RP sans LJ (Grand Est : 42,8% et 39,4% au niveau national)
- 37,3% ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (39,3% Grand Est et 41,5% au niveau national)

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées de plans conventionnels de redressements définitifs d'attente et de mesures imposées d'attente sans effacement représentent respectivement 6,6% et 7,1% des dossiers traités par la commission. Conformément à l'objectif du législateur la commission a favorisé la mise en place de mesures pérennes (solutions qui règlent l'intégralité de l'endettement). La proportion des solutions pérennes 75,9% est inférieure à celle de la région (80,2%) et du territoire national (76,3%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	néant	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)		Signature d'une convention avec le SPIP Lorraine (Service Pénitentiaire d'insertion et de probation)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière		
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Sessions de sensibilisation à la gestion budgétaire dans le cadre du SNU

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Néant

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Entrepreneurs individuels ou autoentrepreneurs qui n'ont plus d'activité professionnelle mais ne sont pas radiés. Débiteurs qui complètent leurs ressources par une activité qui les rend inéligibles à la procédure (colporteur de presse, vente à domicile ...) alors que leurs ressources principales proviennent d'une activité salariée ou d'une pension de retraite

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs souhaitant se faire radier du fichier FICP ont des difficultés à obtenir les attestations de paiement des créances figurant dans le dossier de surendettement.

Les créanciers ne sont pas avisés lorsque le dossier est transmis au tribunal pour contestation ce qui engendre de nombreuses demandes sur le sort du dossier et également des effacements de dettes chez les créanciers estimant que la procédure est terminée

Date : 9 février 2022

Le président de la commission

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'V' or 'W' shape, written over a horizontal line.

Le secrétaire de la commission

A purple ink signature, consisting of a large loop followed by a smaller loop and a horizontal stroke.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 029	695	875	25,9%	-15,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,3%	46,8%	52,0%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,3%	17,0%	13,1%		
Dossiers décidés recevables par la commission	947	688	808	17,4%	-14,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,5%	12,5%	9,5%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	50	31	48	54,8%	-4,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	36,0%	32,3%	33,3%		
Dossiers orientés par la commission	961	694	816	17,6%	-15,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,7%	42,8%	46,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,2%	42,1%	46,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	0,1%	0,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,9%	57,8%	53,4%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 021	871	875	0,5%	-14,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,9%	4,8%	4,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,9%	3,6%	5,5%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,2%	38,9%	41,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,8%	0,1%	0,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,2%	13,2%	10,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,1%	5,5%	3,7%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,1%	7,7%	6,6%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,1%	39,4%	37,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,5%	30,4%	30,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	12,9%	14,4%	16,8%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,6%	9,0%	7,1%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,6%	75,0%	75,9%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	6	2		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	2	3		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VOSGES	GRAND EST	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,5%	3,8%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,7%	42,8%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	10,3%	8,5%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,3%	39,3%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,9%	80,2%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Vosges	Dettes financières	23 252	612	2 626	72,7%	75,6%	15 947	3,0
	dont dettes immobilières	11 742	146	232	36,7%	18,0%	69 260	1,0
	dont dettes à la consommation	11 035	531	1 995	34,5%	65,6%	12 704	3,0
	dont autres dettes financières	475	321	399	1,5%	39,6%	763	1,0
	Dettes de charges courantes	3 866	631	2 474	12,1%	77,9%	2 869	3,0
	Autres dettes	4 879	458	1 012	15,2%	56,5%	1 917	2,0
	Endettement global	31 998	810	6 112	100,0%	100,0%	16 289	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GRAND EST	Dettes financières	270 823	7 264	31 748	71,9%	78,8%	14 390	3,0
	dont dettes immobilières	123 011	1 230	1 932	32,6%	13,3%	85 050	1,0
	dont dettes à la consommation	141 982	6 409	25 216	37,7%	69,5%	12 600	3,0
	dont autres dettes financières	5 831	3 812	4 600	1,5%	41,3%	750	1,0
	Dettes de charges courantes	50 641	7 318	27 582	13,4%	79,3%	3 724	3,0
	Autres dettes	55 355	5 166	11 101	14,7%	56,0%	1 909	2,0
	Endettement global	376 819	9 224	70 431	100,0%	100,0%	17 170	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0